

**1. Objet**

Le présent document définit les conditions de présentation à la collecte des cartons bruns. Cette collecte est strictement réservée aux assimilés (artisans, commerçants, établissements) qui ont conventionnés avec Pontivy Communauté. Elle n’est pas ouverte aux particuliers.

Cette collecte est un complément des dépôts des cartons en déchèterie.

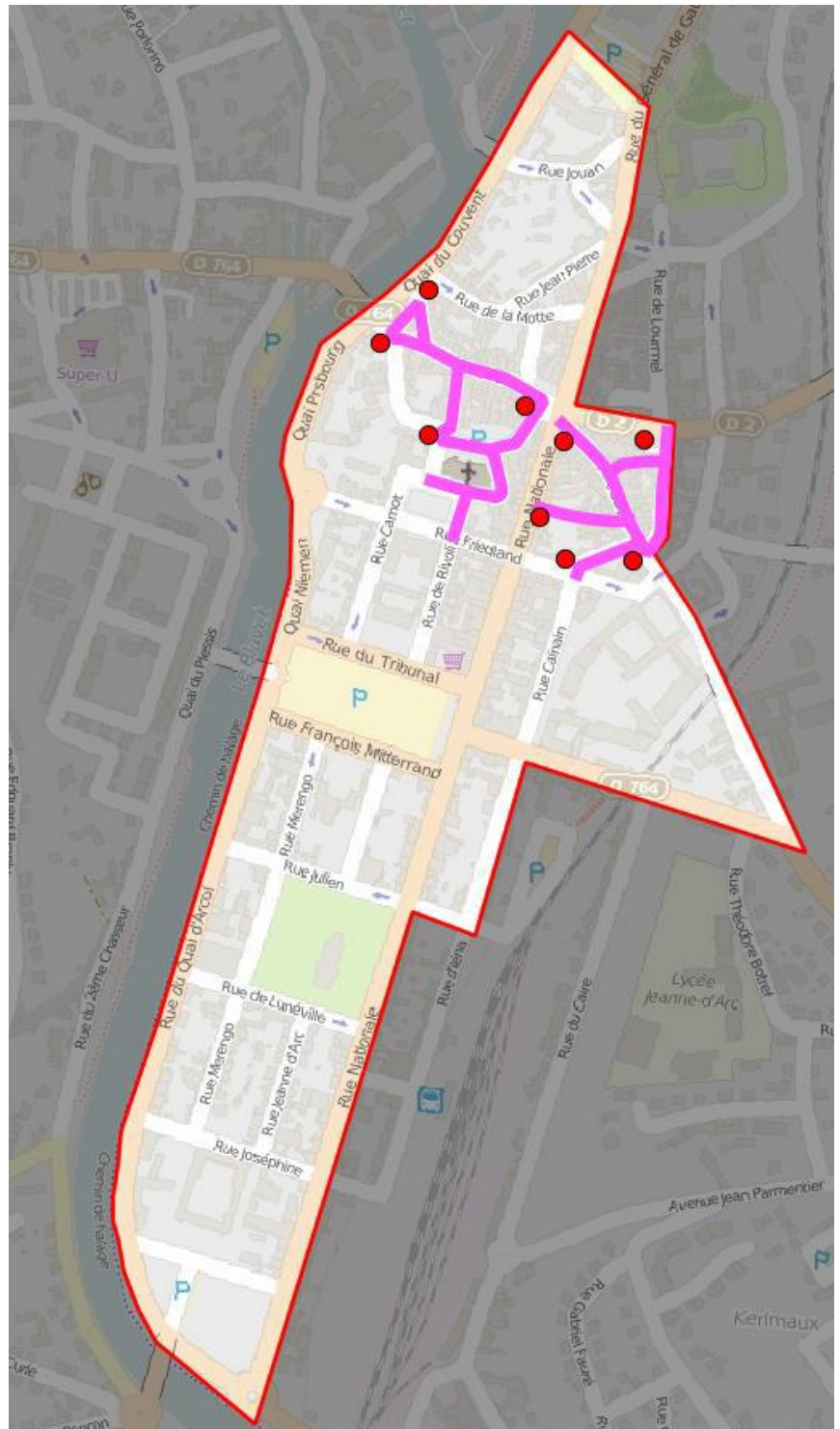
Les conditions de réalisation sont définies par Pontivy Communauté.

**2. Périmètre géographique**

Cette collecte des cartons bruns d’emballages est réalisée sur Pontivy et les parcs d’activités attenants.

A l’intérieur de ce périmètre, le secteur de l’hyper-centre de Pontivy, défini sur la carte ci-contre est soumis à des règles spécifiques (horaire de dépôt, points de regroupement, ...). Il sera nommé Hyper-centre dans les paragraphes suivant.

- Points de regroupement
- Rue sans collecte



### **3. Jour et heure de collecte**

La collecte est réalisée tous les mercredis de 14h à 21h.

Si le mercredi est férié, la collecte sera réalisée le jeudi suivant (le lendemain).

Les cartons devront être présentés à la collecte avant le début de celle-ci à l'exception de l'Hyper-centre.

Les cartons dans l'Hyper-centre devront être présentés à la collecte entre 18h et 19h15. La collecte dans l'Hyper-centre commencera à 19h15.

### **4. Conditionnement**

Les cartons de plus de 1.20 mètres de long ne peuvent pas être collectés et doivent donc être déposés directement en déchèterie.

Les **cartons doivent être vidés de tout contenu, pliés** et rangés dans un bac dédié, un autre carton ou liés entre eux (ficelés).

Les bacs sont attribués par la collectivité en fonction de la convention signée. Le volume accepté est limité à l'équivalent de 6 bacs de 1100 litres par déposant et par dépôt. Au-delà, ils doivent faire appel à un prestataire privé, ou déposer les cartons en déchèterie.



Les cartons ou les bacs doivent être présentés à la collecte au point défini dans la convention : pas de porte, point de regroupement, limite de propriété, ...

Les points de regroupement ont été définis pour les rues à circulation difficile (carte hyper-centre).

### **5. Autres points**

**Financement** : l'inscription à cette collecte est assujettie à la signature d'une convention avec Pontivy Communauté. La contribution financière est définie dans cette convention.

**Exclusion de la collecte** : Si les conditions de collecte ne sont pas respectées, les règles seront rappelées une fois à l'assimilé. A partir du 2<sup>ème</sup> constat de non-respect la collecte ne sera plus réalisée.